

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

**Délibération  
n° 2016.01.009**

**Gestion et facturation  
assainissement :  
mise à disposition  
d'une base de  
données  
informatiques et  
d'outils de gestion  
par la SEMEA au  
profit de  
GrandAngoulême -  
Avenant n°2 à la  
convention**

**LE VINGT SEPT JANVIER DEUX MILLE SEIZE à 16h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **21 janvier 2016**

**Secrétaire de séance** : Danielle CHAUVET

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Vincent YOU, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Catherine DEBOEVERE, Danielle BERNARD à Gérard DEZIER, Jacky BONNET à Zahra SEMANE, Jacques DUBREUIL à Isabelle FOSTAN, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

**Excusé(s)** :

Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Elisabeth LASBUGUES, Olivier RIVIERE

**Absent(s)** :

François NEBOUT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Jacques DUBREUIL, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 JANVIER 2016**

**DELIBERATION  
N° 2016.01.009**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION  
/ASSAINISSEMENT EAUX USEES

Rapporteur : Monsieur DEZIER

**GESTION ET FACTURATION ASSAINISSEMENT : MISE A DISPOSITION D'UNE BASE DE DONNEES INFORMATIQUES ET D'OUTILS DE GESTION PAR LA SEMEA AU PROFIT DE GRANDANGOULEME - AVENANT N°2 A LA CONVENTION**

A ce jour, les données de facturation sont transmises à la SEMEA à partir de logiciels métiers du Service Assainissement et Eau Potable développés en interne, dont le plus ancien date de 1997.

Les outils informatiques en place ne sont plus capables de prendre en charge l'évolution des données à transmettre et de s'adapter aux nouveaux systèmes informatiques déployés dans les services.

Dans le cadre des actions visant à la modernisation de la gestion globale du suivi assainissement et eau potable, une étude a été confiée au cabinet INCOM afin d'accompagner le service dans la définition des besoins en outils informatiques de gestion des abonnés de l'assainissement collectif et non collectif.

D'une part, pour pouvoir s'appuyer sur une base de données unique de gestion des usagers de l'eau et l'assainissement, et d'autre part, de travailler à partir d'un logiciel commun adapté, il est proposé par le présent avenant joint, que la SEMEA mette à disposition de GrandAngoulême, service assainissement et eau Potable, une partie de son support informatique auquel seraient incorporés les modules de gestion de l'Assainissement.

Pour cela, la participation financière de GrandAngoulême, service assainissement et eau potable, objet du présent avenant, prend en compte les acquisitions, les mises à disposition et l'hébergement des modules et fonctionnalités informatiques nécessaires pour un montant de 82 130 € HT ; ainsi que le remboursement à la SEMEA des frais occasionnés par la maintenance (voir détails annexe IV) des licences informatiques pour un montant global prévisionnel de 40 073 € HT révisable annuellement selon les coûts réels facturés par la SEMEA aux prestataires extérieurs (estimation à partir de 2017). Le point 2-4 de l'annexe IV « Frais de personnel SEMEA chargé de l'assistance support aux utilisateurs et de l'interface maintenance des logiciels » est sans incidence budgétaire en 2016. La somme estimée de 20 479 € sera déterminée en fonction des interventions effectives réalisées.

**Je vous propose donc :**

**D'APPROUVER** l'avenant n° 2 à la convention pour la facturation, la perception et le reversement des redevances du service de l'assainissement, ci-joint.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président de GrandAngoulême à signer le dit avenant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A LA MAJORITE (0 CONTRE - 1 ABSTENTION(S)),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**05 février 2016**

**Affiché le :**

**08 février 2016**